





PLANCHER CHAUFFANT RAFRAÎCHISSANT ET RÉVERSIBLE



La pose sur sol chauffant basse température est possible mais nécessite quelques précautions particulières. Assurez vous de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre revendeur. Il existe 2 principaux types de sol chauffant basse température (hydraulique et électrique) ainsi que le système de plancher chauffant – rafraichissant dit « réversible ».

POSE COLLÉE⁽²⁾

MASSIF		 SOL CHAUFFANT	 SOL CHAUFFANT RAFRAICHISSANT ⁽²⁾
ÉPAISSEUR	LARGEUR		
10	50/60/70	oui	oui
14	70/90/110/130	oui	oui
20	90/140	oui	non
20	160/180/200	non	non
23	50/60/70/90/120	oui	non

CONTRECOLLÉ			 SOL CHAUFFANT	 SOL CHAUFFANT RAFRAICHISSANT ⁽²⁾
SUPPORT	ÉPAISSEUR	LARGEUR		
LOFT PRO	12	90/120/145/180	oui	oui
	15	86/90/145/180	oui	oui
	16	90/130/145/180/220	oui	oui
	20	180/295	non	non
LOFT	14	155/180/190	oui	non

POSE FLOTTANTE⁽¹⁾

CONTRECOLLÉ			 SOL CHAUFFANT	 SOL CHAUFFANT RAFRAICHISSANT ⁽²⁾
SUPPORT	ÉPAISSEUR	LARGEUR		
LOFT PRO	12	90/120/145/180	oui	non
	15	86/90/145/180	oui	non
	16	90/130/145/180/220	oui	non
	20	180/295	non	non
LOFT	14	155/180/190	oui	non

- (1) pose collée fortement conseillée pour une meilleure conductivité thermique
(2) pose collée impérative avec Navycol PS

Essences interdites : Jatoba et Ipé

AUTRES DIMENSIONS : NOUS CONSULTER.

POSE SUR PLANCHER CHAUFFANT BASSE TEMPÉRATURE

La résistance thermique cumulée du système (pare-vapeur + sous-couche éventuelle + parquet) doit être contrôlée.

Résistance thermique : $R = \sum \frac{e}{\lambda}$

e : épaisseur des couches
λ : coefficient de conductivité thermique

Cette valeur R ne doit pas dépasser 0.15m².K/W.

DEUX SYSTÈMES DE PLANCHERS CHAUFFANT BASSE TEMPÉRATURE EXISTENT :

PLANCHERS RAYONNANT HYDRAULIQUE

PRINCIPE

Des tuyaux de chauffage dans lesquels circule un fluide chauffé en amont, sont posés sur un isolant lui-même posé sur une dalle en béton. Une chape recouvre les tubes de chauffage et diffuse la chaleur dans tout le logement. Grâce à cette chape, la surface du sol est plane et un revêtement de sol peut ainsi y être apposé.

- La température des sols finis ne doit pas dépasser 28°C.
- La température de fluide maximale ne doit pas dépasser 40°C.
- Les planchers chauffants hydrauliques doivent être conçus selon les normes NF EN 1264-1 - Systèmes de surfaces chauffantes et rafraichissantes hydrauliques intégrés et le DTU 65-14 : Exécution des planchers à eau chaude.

PLANCHER RAYONNANT ÉLECTRIQUE

Il est impératif de s'assurer de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre fournisseur. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

PRINCIPE

Le principe du chauffage au sol électrique repose sur un câble chauffant réparti sur toute la surface du plancher. Comme les planchers rayonnants hydrauliques une chape ou dalle (ouvrage de recouvrement) recouvre les câbles chauffants (Conforme à la norme NFC 32-330 et installé selon la norme NF P52-302).

- La température des sols finis ne doit pas dépasser 28°C.
- L'épaisseur maximale de la couche de recouvrement doit être comprise entre 5 et 6 cm.
- Les PRE doivent être conçus et mis en œuvre selon les règles des Avis Techniques et du CPT PRE (cahier du CSTB 3606).

POSE SUR PLANCHER CHAUFFANT/RAFRAÎCHISSANT (RÉVERSIBLE)

Il assure deux fonctions :

- le chauffage en hiver,
- le rafraîchissement en été.

Ainsi, avec un fluide chaud, le plancher se comporte en émetteur l'hiver, et avec de l'eau rafraîchie en absorbeur durant l'été.

Il consiste principalement en un réseau de tubes noyés dans une dalle d'enrobage et véhiculant une eau dont la température varie selon les besoins et l'usage.

La technique du plancher rafraîchissant n'est en aucun cas un dispositif de climatisation mais plutôt un système permettant d'apporter un certain confort en abaissant la température ambiante de 3 à 5°C.

Le système doit comporter un système de sonde qui vont réguler la température des fluides pour éviter la formation d'un point de rosée (condensation) sous le parquet.

Un dispositif permettant de déterminer la température minimale du fluide doit être installé. En France métropolitaine, cette température se détermine en fonction de la situation géographique.



Zone géographique	Température minimale du fluide
Côtes de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Océan Atlantique au nord de l'embouchure de la Loire, sur une largeur de 50 km	19°C
Côtes de l'Océan Atlantique au sud de l'embouchure de la Loire et au nord de l'embouchure de la Garonne sur une largeur de 50 km	20°C
Côte de l'Océan Atlantique au sud de l'embouchure de la Garonne sur une largeur de 50 km	21°C
Côtes méditerranéennes sur une largeur de 50 km	22°C
Reste de la France métropolitaine (zone intérieure)	18°C

LES PRÉCAUTIONS D'USAGE DE CES SYSTÈMES

AVANT LA POSE

La température de surface des sols finis ne doit pas excéder 28°C.

L'émission de chaleur ne doit pas être gênée par la présence à même le sol d'un matelas ou d'un tapis épais. En effet

ceux-ci sont susceptibles de limiter fortement les performances du chauffage et même, dans le cas d'un sol chauffant électrique de créer des désordres importants du système.

MISE EN SERVICE

Pour compléter le séchage du support il est impératif de mettre en marche le système de chauffage 4 semaines avant la pose, et de l'interrompre 48h avant la pose (quelque soit la saison).

Le chauffage sera remis en route environ 1 semaine après la pose, lentement et progressivement, à raison de 5°C journalier.

Une régulation doit être mis en place pour éviter les montées en température trop rapide du système de chauffage.